AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1436
FR0010211615-FS0609

15 octobre 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

QUOTIUM TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 octobre 2015, M. Michel Tibérini a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 octobre 2015, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Carlogy et Technologies qu'il contrôle, les seuils de 90% et 95% du capital et des droits de vote de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et détenir, directement et indirectement, 1 589 871 actions QUOTIUM TECHNOLOGIES représentant 2 789 600 droits de vote, soit 96,22% du capital et 97,47% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Technologies	1 556 919	94,22	2 756 646	96,32
Carlogy	32 950	1,99	32 950	1,15
M. et Mme Michel Tibérini	2	ns	4	ns
Total	**1 589 871**	**96,22**	**2 789 600**	**97,47**

A cette occasion, la société par actions simplifiée Technologies (84-88 boulevard de la Mission Marchand, 92400 Courbevoie) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition, par la société Technologies, d'un bloc de 357 192 actions QUOTIUM TECHNOLOGIES hors marché[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 652 406 actions représentant 2 862 067 droits de vote.
[2] Cf. communiqué diffusé par la société le 14 octobre 2015.